



# Install' TOÎT

18-25 ANS

SOUTIEN À LA PREMIÈRE INSTALLATION  
DANS UN LOGEMENT À VILLEURBANNE



vi | eurbanne

# Install' TOÏT

18-25 ANS

SOUTIEN À LA PREMIÈRE INSTALLATION  
DANS UN LOGEMENT À VILLEURBANNE



## CE DISPOSITIF A POUR OBJECTIF :

- d'accompagner la première installation dans un logement
- d'apporter un soutien financier suite aux dépenses engagées (achat de premiers équipements, ouverture des compteurs...)
- d'informer sur le logement et les aides existantes
- de promouvoir l'autonomie des jeunes à Villeurbanne

## LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :

- avoir entre **18 et 25 ans révolus**
- avoir signé un bail d'habitation
- s'installer pour la première fois en location, seul ou à plusieurs, dans un logement autonome "non meublé"
- le logement doit être situé à Villeurbanne
- ne concerne pas les résidences CROUS, les foyers de jeunes travailleurs et les appartements meublés du secteur privé
- les ressources du demandeur doivent être inférieures à 1761 €,
- une seule aide par logement et par jeune

**// IMPORTANT //** Tout bail doit être signé depuis moins de 3 mois au moment de l'instruction du dossier.

**Tout dossier complété et correspondant aux critères ci-dessus est éligible. Il sera proposé en commission qui décidera de l'attribution ou non de l'aide.**

**Le montant accordé varie de 300 € à 600 € selon divers critères d'appréciation.**

Cette aide sera versée sous forme de **chèques d'accompagnement personnalisé**, c'est-à-dire des titres de paiement valables dans un réseau de partenaires pour l'ameublement, l'accès aux fluides (eau, gaz, électricité)...

La remise de l'aide attribuée sera accompagnée d'une action d'information collective obligatoire concernant les droits et devoirs des locataires et des bailleurs.

D'autres temps collectifs seront proposés autour de différentes thématiques dans le domaine du logement.

## PIÈCES ADMINISTRATIVES À FOURNIR

### Présentation des originaux

- > bail de location du logement signé au nom du demandeur et des co-titulaires ou avenant au bail pour les colocations
- > assurance responsabilité civile du logement

### Photocopies lisibles

- > carte d'identité de chacun des membres du foyer ou titre de séjour ou carte de résident
- > livret de famille si enfant à charge
- > 3 derniers avis de paiement ou bulletins de salaire
- > avis d'imposition
- > justificatifs de toutes les ressources indiquées dans le document pour chacun des occupants du foyer (droits au chômage, prestations familiales, notification d'attribution de bourse...)
- > justificatifs de charges familiales et financières éventuelles (pension alimentaire, crédits...)
- > justificatif du dernier logement occupé (dernières quittances, attestation sur l'honneur pour les décohabitations)
- > devis ou factures du ou des besoins recensés démontrant des démarches déjà effectuées pour s'installer

## RETRAIT DU DOSSIER ET RENCONTRE AVEC UN CONSEILLER SUR RENDEZ-VOUS

### Bureau Information Jeunesse (BIJ)

15, rue Michel-Servet  
69100 Villeurbanne  
mail : [bij@mairie-villeurbanne.fr](mailto:bij@mairie-villeurbanne.fr)  
Tél. : 04 72 65 97 13  
[www.villeurbanne.fr](http://www.villeurbanne.fr)

### ACCÈS

MéTRO ligne A,  
arrêt Gratte-ciel  
[www.tcl.fr](http://www.tcl.fr)  
Station vélo'v  
numéro 10079

